

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2018)
Heft: 2221

Artikel: Drogues: l'action publique confrontée à la réalité : Donald Trump et Ruth Dreifuss personnifient deux conceptions de la politique
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023307>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Drogues: l'action publique confrontée à la réalité

Donald Trump et Ruth Dreifuss personnifient deux conceptions de la politique

Jean-Daniel Delley - 04 octobre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33777>

Les manières d'aborder le problème des drogues devraient impérativement figurer au programme des études de science politique. Car elles traduisent au mieux les options qui s'offrent aux pouvoirs publics: déni de réalité et gesticulation d'une part, connaissance du terrain, expérimentation et recherche d'efficacité d'autre part.

Le 24 septembre dernier, la présentation simultanée de ces deux options a parfaitement illustré l'importance accordée à l'analyse des faits et le souci des effets potentiels de l'action publique.

Au siège des Nations Unies à New York et devant les représentants de 31 pays, le président Trump a appelé à une guerre totale contre la drogue, sa production, son commerce et sa consommation. Citant le nouveau président colombien élu sur un programme de lutte anti-drogue, il l'a assuré de son soutien à l'éradication de la culture de la coca. Une déclaration d'intention

préparée par Washington et signée par 130 pays réaffirme la nécessité d'appliquer fermement les conventions internationales en la matière, basées, rappelons-le, en priorité sur la répression. A noter que la Suisse ne s'est pas associée à cet appel, jugé trop peu soucieux de la santé

publique et du bien-être des individus.

Le même jour à Mexico, Ruth Dreifuss présentait le rapport annuel de la Commission mondiale sur la politique en matière de drogue, une organisation non gouvernementale qu'elle préside. Intitulé *Régulation. Pour un contrôle responsable des drogues*, il n'est que le plus récent d'une série de sept précédents rapports publiés depuis 2011. Cette Commission, réunissant des personnalités des cinq continents, laboure donc depuis huit ans le terrain de la drogue et de ses effets dévastateurs. Sur la base des faits observés, elle ne peut que constater l'échec du système international de contrôle des drogues et de sa mise en œuvre par les Etats, tout comme les conséquences désastreuses de cette politique sur la santé et la sécurité des personnes. Ni l'offre ni la consommation n'ont diminué et les organisations criminelles qui dominent ce marché sont plus puissantes que jamais.

La Commission ne se contente pas de comptabiliser les échecs. Elle documente surtout les expériences innovantes et leurs résultats positifs, diffuse ces informations et intervient auprès des autorités compétentes. Dans son dernier rapport, elle pose les jalons

d'une régulation du marché des drogues qui passe par la légalisation de ces dernières.

Tout comme d'autres produits potentiellement dangereux – les aliments, les produits chimiques, le tabac par exemple – qui ne sont pas interdits mais réglementés, les drogues doivent faire l'objet d'une régulation. A ne pas confondre avec une libéralisation, puisque cette régulation implique des règles strictes aussi bien pour la production que pour l'offre et la consommation. A l'appui de ses propositions, la Commission présente les expériences en cours en Uruguay, en Bolivie, en Nouvelle-Zélande, au Colorado, en Californie et au Massachusetts notamment.

La Commission ne propose pas un modèle standard applicable partout. Elle conçoit la régulation comme un processus par étapes tenant compte des caractéristiques locales et des besoins spécifiques des collectivités concernées. Pour la Commission, la prudence est de mise: il s'agit de tester des modèles de régulation et d'en évaluer les résultats puis de corriger les erreurs éventuelles. Et surtout l'élaboration d'une régulation se doit d'être participative, incluant toutes les personnes et les groupes concernés, cultivateurs locaux comme

consommateurs.

A l'illusion d'une société sans drogues et aux rodomontades des va-t-en-guerre du tout répressif, la Commission oppose une gestion des risques modulée selon la nature des drogues. Cette gestion permettrait de sauver des vies – actuellement 250 millions de

consommateurs sont livrés à un marché clandestin ne garantissant pas la qualité des produits – et d'affaiblir le crime organisé qui, dans plusieurs pays, corrompt les institutions démocratiques.

Encore faudra-t-il que la communauté internationale

révise les traités actuels de contrôle des drogues. Leur mise en œuvre engloutit des moyens financiers considérables et se révèle incapable d'atteindre leurs objectifs de santé et de bien-être de l'humanité. Et ces traités limitent la possibilité pour les Etats de substituer la régulation à la répression.

Forces aériennes: l'arbre qui cache la forêt

Les avions de combat ne sont qu'un élément d'un système complexe

Adrien Fontanellaz - 03 octobre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33772>

Les avions de combat symbolisent le plus souvent ce qu'est une force aérienne. Il est donc naturel que le débat politique tende à se focaliser sur ces appareils (voir aussi DP [2204](#), [2207](#)). Or ceux-ci seraient totalement inutiles sans l'existence d'une vaste et complexe infrastructure qui conditionne leur emploi.

Malgré les performances de leurs propres instruments, ces jets ne peuvent intervenir efficacement sans le soutien d'un réseau de surveillance au sol, composé de radars – que peuvent compléter des stations d'écoutes électroniques. Ces radars surveillent en permanence l'espace aérien et sont reliés à des postes de commandement qui en retour guident et coordonnent l'action des moyens de combat. Dans le même temps, une infrastructure spécifique de communication et de

transmission de données relie l'ensemble de ces éléments.

La présence en l'air de chasseurs étant *de facto* limitée, des moyens anti-aériens terrestres aux caractéristiques diverses sont aussi nécessaires pour assurer de manière permanente la protection de secteurs spécifiques. Ces moyens complètent l'action des avions de combat, mais ne sauraient se substituer à eux – ils ne jouent pas de rôle dans le cas de missions de police aérienne, par exemple.

L'argument générique consistant à opposer un système d'arme à un autre n'a donc guère de sens, d'autant qu'en cas de conflit combiner les deux systèmes démultiplie leur efficacité respective.

Par ailleurs, le «système force aérienne» se complexifie

quand, outre les missions visant au contrôle de l'espace aérien national, il doit pouvoir soutenir des opérations offensives. Certains de ses composants, comme les radars ainsi que les centres de guerre électronique ou de commandement [peuvent à leur tour être aéroportés](#) afin d'augmenter leurs capacités de détection ou encore diminuer leur vulnérabilité.

Enfin, la plupart des forces aériennes mettent également des capacités de transport aérien à disposition des forces terrestres ou des autorités civiles.

Le facteur humain

Les avions de combat modernes sont de véritables concentrés de technologie et s'avèrent de ce fait extrêmement complexes. Il n'est donc guère surprenant